

INDICATEURS EXTRA-FINANCIERS 2021

ATLANDES

V3 – Avril 2023


ATLANDES

A63 Salles / St-Geours-de-Maremne

Suivi des modifications et approbation du document

	Indice	Date	Rédaction	Vérification	Approbation
Création	0	27.03.2023	E. BARLET	O. QUOY	O. QUOY
Diffusion	1	31.03.2023	E. BARLET	O. QUOY	O. QUOY
Diffusion	2	21.04.2023	E. BARLET	O. QUOY	O. QUOY
Diffusion	3	27.04.2023	E. BARLET	O. QUOY	O. QUOY

Les acteurs

ATLANDES		Société Concessionnaire de l'autoroute A63 de Salles (33) à Saint Geours de Maremne (40)
Egis Aquitaine (EEA)	Exploitation	Société en charge de l'exploitation et de la maintenance de l'autoroute A63 de Salles à Saint Geours de Maremne, principal sous-traitant d'Atlandes
Autres		Les usagers de l'A63 Les sous-traitants dans le périmètre

Les destinataires

<u>Autres</u>	Administrateurs, tous acteurs, grand public
---------------	---

Introduction

La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est un concept dans lequel les entreprises intègrent les préoccupations sociales, environnementales, et économiques dans leurs activités et dans leurs interactions avec leurs parties prenantes sur une base volontaire.

Il s'agit de contribuer aux enjeux de développement durable en adoptant des pratiques éthiques, soutenables dans leur mode de fonctionnement, respectueuses de l'environnement et des ressources.

L'évaluation de la mise en œuvre de la politique RSE repose notamment sur le suivi d'indicateurs non monétarisés, qualifiés d'indicateurs extra financiers.

Bien que non encore concernée par des obligations réglementaires sur le sujet, Atlandes a choisi de mettre en place ces indicateurs et de rendre public leur suivi. Le présent rapport est le tout premier et porte sur l'année 2021. Il doit servir de base et de point de départ pour une démarche pérenne avec une publication en complément du traditionnel rapport de gestion.

PERIMETRE DE L'ETUDE

Périmètre temporel

L'année de référence de ce rapport est l'année calendaire 2021. Toutes les données d'activités utilisées seront extraites des consommations, déplacements et émissions de **l'année 2021**.

Périmètre organisationnel et opérationnel

Le périmètre organisationnel définit quels indicateurs sont pris en compte dans cette étude. Ce périmètre doit refléter l'exercice des activités d'Atlandes, société concessionnaire de l'autoroute A63 de Salles (Gironde) à Saint Geours de Maremne (Landes).

La particularité de l'organisation Atlandes est la gestion commune avec Egis Exploitation Aquitaine (EEA) dans le cadre d'un contrat d'exploitation, d'entretien et de maintenance pour la durée de concession. **Il a été choisi de considérer EEA et Atlandes**. Ce choix reflète de façon plus pertinente la réalité.

- ⇒ Bureaux ATLANDES
- ⇒ Bureaux EEA
- ⇒ Autoroute A63

Choix des indicateurs

Le choix d'indicateurs a été guidé par deux considérations :

- Rechercher des indicateurs mesurables ou évaluables quantitativement, pouvant être audités ;
- Rechercher des indicateurs correspondant à des enjeux significatifs au regard du développement durable.

Le travail a été réalisé en partenariat avec Egis Exploitation Aquitaine (exploitant de l'A63) et Egis Structure et Environnement.

Il a fait l'objet d'une revue générale par l'équipe de KPMG dans le cadre de la vérification d'une sélection d'indicateurs.

Quatre indicateurs ont été retenus pour ce premier rapport :

- La consommation d'eau ;
- La collecte de déchets ;
- La consommation d'énergie ;
- Les émissions de CO2.

Les valeurs validées par l'audit sont marquées du signe ✓.

Méthodologie

La publication d'indicateurs extra-financiers, pour bien s'inscrire elle-même dans l'optique RSE, exige la présentation des méthodes adoptées, notamment leurs limites, pour le calcul des indicateurs.

Eau

Pour la **consommation d'eau**, la mesure ne concerne pas la consommation marginale des bureaux d'**ATLANDES**.

Pour la **consommation d'eau**, la mesure concerne l'utilisation de l'eau sur l'**autoroute** et des bureaux d'**EEA**.

La consommation d'eau est accessible à partir du relevé des compteurs de l'A63 ainsi qu'à partir de la facturation. Les relevés mensuels sont présentés dans les rapports transmis aux services de l'Etat et ce sont eux qui ont été utilisés pour la mesure. Des écarts avec les facturations ont été identifiés et la méthode sera ajustée pour les exercices suivants.

Energie

Pour la **consommation d'électricité**, concernant **ATLANDES**, les données fournies par le bailleur et déclarées sur la plateforme OPERAT de l'ADEME dans le cadre du décret tertiaire ont été utilisées. Il s'agit des consommations totales du bâtiment ramené aux tantièmes de la superficie des bureaux d'Atlandes (336,3m²)

Catégories et sous-catégories associées à votre Entité Fonctionnelle Assujettie

Catégorie d'activité	Sous-catégorie d'activité	Surface de plancher (en m ²)	Début d'activité	Fin d'activité	Chauffage	Refroidissem	Logistique de froid	Froid commercial	Conservation de documents ou collections
Bureaux – Services Publics - Banque	Bureaux - Bureaux standards	336.3	01/01/2021	31/12/2021	Oui	Oui	Non	Non	Non
Surface totale (en m ²) 		336.3							

Catégorie d'activité principale

Consommations énergétiques annuelles

Type d'énergie	Consommations individuelles de l'entité fonctionnelle	Consommations réparties bénéficiant à l'entité fonctionnelle	Consommations des espaces communs affectées au tantième	Conversion PCI (en kWh)
Electricité (kWh) - Hors IRVE sous-comptée	30436.1			30436
Gaz naturel – réseaux (kWh)		0.0		0
				30436

Extrait OPERAT

La consommation d'électricité liée aux véhicules électriques/hybrides a été estimée séparément, sur la base des kilomètres professionnels parcourus et d'une consommation kilométrique moyenne d'une part et sur la base des factures d'autre part.

Pour la **consommation d'électricité**, concernant l'**Autoroute** et **EEA**, les données des compteurs Linky ont été utilisées pour les entités raccordées au réseau. La mesure concerne donc l'intégralité des consommations, tant pour les bureaux que pour le fonctionnement des équipements énergisés sur l'autoroute (panneaux à message variable, postes d'appel d'urgence, équipements de la gare de péage...).

La production des panneaux photovoltaïques installés sur les sites des deux gares de péage a été ajoutée séparément. La production des dalles Wattway installées sur la couche de roulement en aval de la gare de péage de Sagnac-et-Muret en sens Nord Sud n'a pas été ajoutée car sa mesure a été perturbée au premier semestre 2021 et les dalles ont été remplacées en juin 2021.

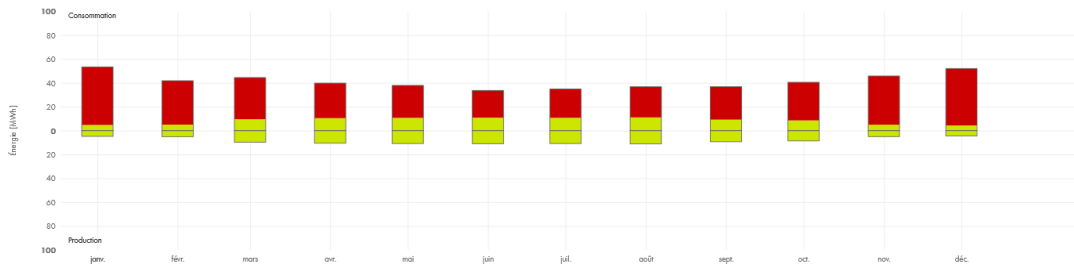
Ces productions sont suivies à partir d'outils de supervision spécifiques.

Bilan énergétique

Jour Semaine Mois Année Total

< 2021 >

Flux d'énergie



Détails

Consommation totale 498,273 MWh

Production totale 101,116 MWh

Suivi de la production des panneaux du Centre d'Exploitation et de Maintenance (CEM).

Déchets

Pour les bureaux d'ATLANDES, les données sont accessibles sur le portail du prestataire EasyTri qui assure la collecte et le recyclage.

CHAISTELIER

[ATLANDES]

Dernière connexion le : 14/12/2022

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Afficher les statistiques de 01/01/2021 à 31/12/2021

Nombre total de modules détruits : 50
Poids total des modules détruits : 683,69 Kg

EASY TRI
Le spécialiste du tri en entreprise

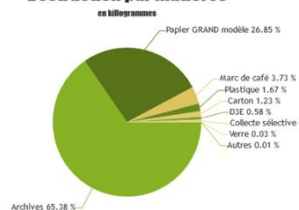
Modules détruits par matière :

Archives	447,00 kg
Papier GRAND modèle	183,36 kg
[Marc de café]	25,50 kg
Plastique	11,45 kg
Carton	8,40 kg
DSE	3,95 kg
Collecte sélective	3,55 kg
Verre	0,20 kg
Autres	0,08 kg

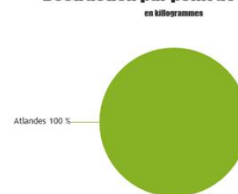
Modules détruits par point de collecte :

Atlantes	683,69 kg
----------	-----------

Destruction par matières



Destruction par point de collecte



Carviss Trial

Carviss.com

Carviss Trial

Carviss.com

Il ne s'agit que de déchets non dangereux de bureau (papier, ordures ménagères, ...) correspondant à l'activité de 8 personnes. Une part importante correspond à la destruction des documents papiers archivés qui doivent être conservés plusieurs années.

Pour **la production et la collecte des déchets** sur l'**Autoroute** l'ambition est de mesurer l'ensemble des déchets produits et collectés sur l'A63 : déchets dangereux, papier, mégots, ordures ménagères, DEEE.

Il faut distinguer 3 activités.

- ⇒ Les déchets liés au fonctionnement des bureaux d'EEA, dont les volumes sont très limités et n'ont pas été mesurés en 2021
- ⇒ Les déchets liés à l'activité d'Exploitant (eaux souillées, résidus d'hydrocarbures, emballages, batteries, DEEE...). Un registre des déchets est tenu par l'exploitant indiquant la nature du déchet, la date d'expédition, le lieu et la nature du traitement.
- ⇒ En ce qui concerne les déchets collectés sur l'autoroute et les aires annexes, résultant de l'activité des clients, chaque opération de collecte et de transfert vers le site de traitement est enregistrée. La pesée s'effectue sur le site de traitement. En 2021, la collecte est intégralement assurée par EEA et les déchets sont acheminés vers deux sites de traitement, à Pontenx-les-forges (SIVOM du Born) et à Laluque (VEOLIA).

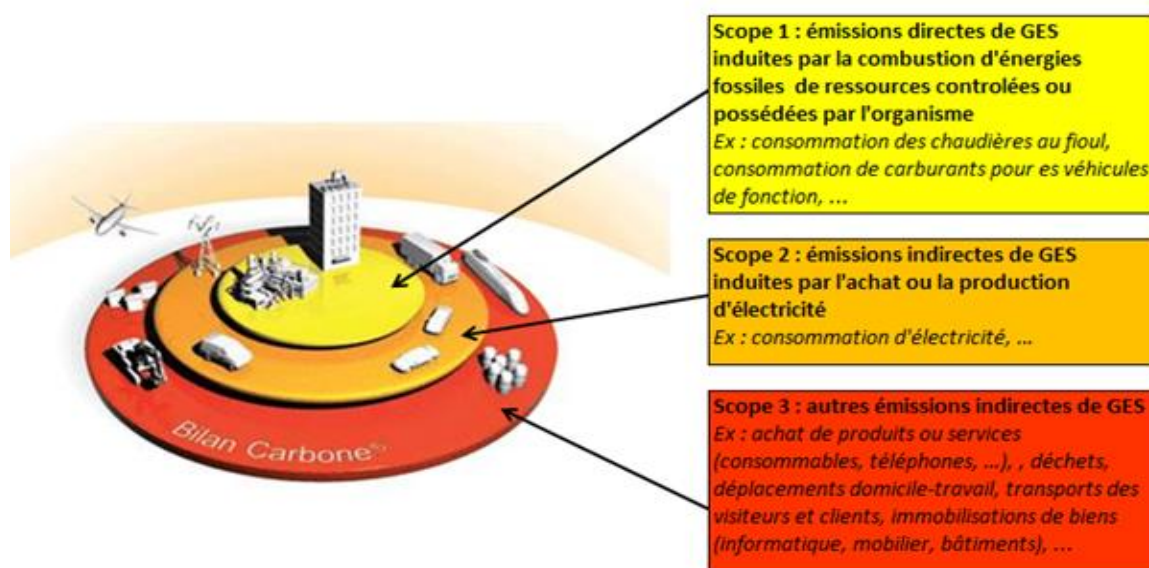
Nota : Pour ce premier exercice, les déchets liés directement à l'activité des stations-services (alimentation, vente et distribution de carburant) ne sont pas intégrés au périmètre. Leur responsabilité relève directement des stations-service.

Empreinte Carbone

Pour ce qui concerne **les émissions de gaz à effet de serre**, elles ont été évaluées par Egis Structure et Environnement à l'aide de la méthodologie Bilan Carbone® de l'ADEME et des facteurs d'émission de la Base Carbone de l'ADEME. Elle a aussi bénéficié du retour d'expérience d'Egis dans le domaine.

Le bilan carbone d'un produit ou d'une activité est un outil qui permet d'évaluer, en ordre de grandeur, les émissions de gaz à effet de serre (GES) engendrées par l'ensemble des processus physiques nécessaires à l'existence d'une activité ou d'une organisation humaine. Il prend en compte les 6 gaz à effet de serre listés dans le Protocole de Kyoto : Dioxyde de carbone (CO₂), méthane (CH₄), protoxyde d'Azote (N₂O), hydrofluorocarbures (HFC), hydrocarbures perfluorés (PFC), hexafluorure de soufre (SF₆). Afin de faciliter l'interprétation des résultats, une seule unité est utilisée, la tonne de CO₂ équivalent (tCO₂eq).

L'analyse se fait sur trois périmètres complémentaires nommés « scope » et détaillés dans le schéma ci-dessous.



(source : Bilan carbone ©)

L'étude du bilan GES se déroule en 6 étapes clés :

1. Préparation de l'étude : définition des objectifs, choix des outils et méthodes utilisés
2. Définition du périmètre : temporel, opérationnel, organisationnel
3. Collecte des données d'activités
4. Sélection des facteurs d'émissions et le calcul des émissions de GES de chaque poste
5. Analyse des résultats et élaboration du plan d'action de réduction des GES
6. Synthèse de la démarche dans un rapport

Le calcul des émissions de GES pour chaque poste s'appuie sur deux valeurs :

- Une donnée d'activité : consommation de carburant, tonne d'acier consommé, ...
- Un facteur d'émission associé

Pour une activité donnée, les émissions sont le produit entre une donnée d'activité exprimée dans une unité d'œuvre caractérisant l'activité du poste d'émissions (quantités de matériaux mis en œuvre, les transports de matières premières, les consommations de carburants des véhicules...) et un facteur d'émission qui est l'expression des émissions unitaires par unité d'œuvre.

Autrement dit, les données d'activités sont converties en émissions de GES à partir de coefficients appelés facteurs d'émissions (FE), exprimés en équivalent CO2 par unité de données d'activité.

$$\text{Emissions de GES (teq CO}_2\text{)} = \sum \text{Données d'activité (t, m}^2\text{, m}^3\text{ ...)} \times \text{Facteur d'émission (teq CO}_2\text{ / quantité)}$$

Les facteurs d'émissions sont calculés à partir des inventaires nationaux de chaque filière. Ils correspondent à des procédés élémentaires de fabrication, de transport ou de mise en œuvre et sont assortis d'une incertitude liée à la précision de ces inventaires.

Est considéré dans ce bilan GES 100% des **émissions des installations qu'ATLANDES contrôle**.

Cela concerne donc ses activités en tant que concessionnaire ainsi que la délégation de certaines activités aux sous-traitants dont Atlandes a le contrôle :

- **Egis Exploitation Aquitaine** dans le cadre d'un contrat d'exploitation, d'entretien et de maintenance pour la durée de la concession.
- **Laffitte TP** dans le cadre d'un contrat de sous-traitance pour la réparation des chaussées.
- **Aximum** dans le cadre d'un contrat de sous-traitance pour le remplacement des glissières de sécurité.
- **Neovia** dans le cadre d'un contrat de sous-traitance pour le pontage de fissures.
- **Picoty Autoroutes** dans le cadre d'un contrat de réalisation et de gestion des aires de services de la Porte des Landes Est et Ouest et de l'Océan Ouest.
- **Shell** dans le cadre d'un contrat de gestion de l'aire de service de l'Océan Est.
- **Le réseau de dépanneurs** dans le cadre d'un agrément pour les services de remorquage-dépannage.

Les émissions directes (scope 1) ainsi que les émissions indirectes (scope 2 et 3) seront prises en compte dans ce bilan GES comme l'illustre la figure 2 ci-dessous.

SCOPE 1
Emissions directes

- Consommation des véhicules de service thermique

SCOPE 2
Emissions indirectes liées à l'énergie

- Consommation des véhicules de service électrique
- Consommation d'électricité des bureaux

SCOPE 3
Emissions indirectes d'Atlandes

- Déplacements domicile-travail des salariés
- Immobilisations des biens (véhicules, matériel informatique)

Emissions indirectes liées au trafic

- Trafic routier induit par l'utilisation de l'autoroute

Emissions indirectes générées par les sous-traitants

- Transport : engins, matériaux, salariés
- Consommations énergétiques : électricité, gaz, fioul
- Achat de marchandises
- Déchets
- Travaux
- Immobilisations

PERIMETRE DU BILAN GES

Les éléments pris en compte pour chaque périmètre sont indiqués ci-dessous.

Les émissions directes d'Atlandes : scope 1

- Consommation des véhicules de service thermique d'Atlandes

Les émissions indirectes générées par Atlandes : scope 2

- Electricité consommée par les bâtiments de bureau (chauffage, éclairage, etc.)
- Electricité consommée par les véhicules de service électrique d'Atlandes

Les émissions indirectes générées par Atlandes, par le trafic et par les sous-traitants : scope 3

Le scope 3 peut être découpée en 3 grandes catégories :

- Emissions générées directement par Atlandes :
 - o Déplacement domicile-travail des salariés d'Atlandes
 - o Déchets papier
 - o Immobilisation des véhicules de service
 - o Immobilisation du matériel informatique
- Emissions indirectes générées par le trafic routier
- Emissions indirectes générées par les sous-traitants
 - o Consommation des véhicules de service thermiques d'EEA nécessaire pour l'exploitation et la maintenance
 - o Consommation d'électricité d'EEA
 - o Consommation d'eau du réseau
 - o Consommation de sel
 - o Déchets d'activité
 - o L'entretien des espaces verts
 - o Le transport de fond
 - o Déchets ménagers
 - o Le nettoyage des aires de service et de repos
 - o Réparation des chaussées (transport, fabrication et mise en œuvre)
 - o Renouvellement des glissières
 - o Pontage de fissures
 - o Renouvellement des chaussées effectués en 2021
 - o Consommation des véhicules de dépannage

Deux postes ont fait l'objet d'études approfondies :

- L'évaluation des émissions générées par le trafic routier, reposant sur le modèle COPERT qui permet d'estimer les émissions par type de véhicule, vitesse et profil de route et les données détaillées du trafic issues des boucles de comptage et du système péage ;
- L'évaluation du bilan GES des travaux de renouvellement de la chaussée, reposant sur un suivi fin du chantier.

Les résultats 2021

Consommation d'eau

La consommation totale d'eau en 2021 est estimée à **21 911 m3**.

Consommation d'énergie ✓

Atlandes :

Bâtiments de bureau (chauffage, éclairage, etc.) : 30 436 kWh

Véhicules de service électrique : 344 kWh

EEA :

Consommation totale d'électricité en 2021 : 1 437 317 kWh

(dont) Production photovoltaïque : 159 741 kWh

Soit un total de **1 627 838 kWh**

Collecte des déchets ✓

ATL / EEA (Bureaux) :

Papiers : 0.20495 tonne

Marc de café : 0.025 tonne

EEA (Activité) :

Déchets dangereux : 0.654 tonne

Marc de café : 0.025 tonne

DEEE en mélange : 0.167 tonne

Déchets collectés sur l'autoroute (section courante et aires de repos)

Déchets ménagers : 451 tonnes

Soit un total de **451,174 tonnes**

Emissions de gaz à effet de serre ✓

Le résultat du bilan GES de la société Atlandes pour 2021 est de **450 547 tCO2eq**.

Dans ce total qui intègre les émissions générées par le trafic routier, le scope 3 représente 99.9 % des émissions totales de GES d'Atlandes.

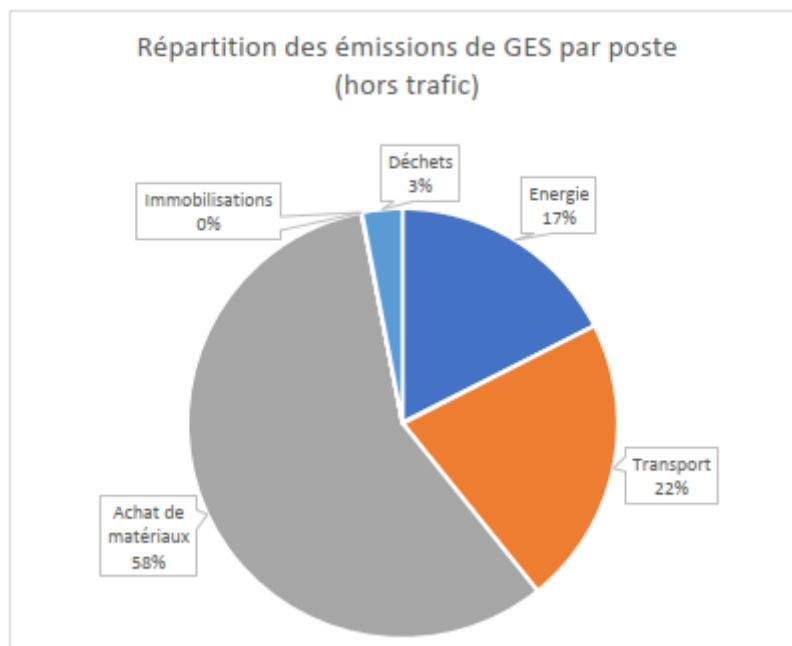
En excluant les émissions de GES générées par le trafic routier l'empreinte carbone de la société Atlandes est de **5 762 tCO2eq**. Dans ce cas, le scope 3 représente encore 99,7% des émissions de GES.

Les résultats du bilan GES d'Atlandes sont présentés ci-après par scope (1,2,3) puis par poste (énergie, matériaux, déchets, etc..).

Scope	Emissions de GES	Unité
Scope 1 – Atlandes	13	tCO2eq
Scope 2 – Atlandes	17	tCO2eq
Scope 3 – Atlandes	6	tCO2eq
Scope 3 - Trafic routier	444 785	tCO2eq
Scope 3 - EEA	1947	tCO2eq
Scope 3 – Travaux	3167	tCO2eq
Scope 3 - Aire de service et de repos	453	tCO2eq
Scope 3 - Dépannage	139	tCO2eq
Scope 3 – Espace vert	13	tCO2eq
Scope 3 – Transport de fond	7	tCO2eq
TOTAL	450 547	tCO2eq

La répartition des émissions de GES peut aussi être visualisée par typologie de poste :

- L'énergie (hors transport) : ce sont les consommations d'électricité, de fioul ou de gaz ;
- Le transport : ce sont l'ensemble des transports de matériaux, de personnes ou d'engins ;
- Les immobilisations : véhicules, matériel informatique ou infrastructures routière ;
- Les achats de matériaux ;
- Les déchets.



REPARTITION DES EMISSIONS DE GES PAR POSTE - HORS TRAFIC

Poste	Emissions de GES	Unité
Energie	1 008	tCO2eq
Transport	1 252	tCO2eq
Achat de matériaux	3 325	tCO2eq
Immobilisations	3	tCO2eq
Déchets	175	tCO2eq

Les trois postes les plus impactant sont les suivants :

- Les achats de matériaux à hauteur de 58% (sachant que 2021 a été marquée par les travaux de 1^{er} Gros Entretien Renouvellement des chaussées)
- Le transport à hauteur de 22%
- L'énergie à hauteur de 17%